



Problèmes de sav sur ouvertures pvc

Par **vicktor**, le **31/07/2008** à **11:56**

Bonjour .

J'ai un problème avec mon fournisseur d'ouvertures PVC depuis le mois de novembre 2007. A cette date, ils nous ont posé des volets roulants électriques. Peu de temps après un dysfonctionnement s'est vu. Nous avons aussitôt avisé l'agence locale qui a effectué la pose. Sans réponse. Nous avons de plus quelques soucis concernant un porte de garage qui n'a jamais été posée et dont l'acompte nous a été remboursé prétextant une incapacité à la poser..

A ce jour, le siège est avisé de nos soucis concernant les volets et la porte. Plusieurs courriers, la plupart en R/AR, sont restés sans réponse.

Lors d'un coup de téléphone, le siège nous a avoué à demi-mot l'incompétence de l'agence locale concernant la maintenance des volets et nous ont donc avisés qu'ils enverraient directement une équipe de siège pour effectuer la réparation.

Cela fait plusieurs mois que nous attendons en vain leur intervention.

Actuellement, et ce après plusieurs courriers de mise en demeure, quels sont les recours légaux auxquels je peux faire appel afin de régler mon problème ?

En vous remerciant d'avance.

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une grande marque d'ouverture PVC.